

Fondation Inclusion pour un Environnement Respectueux (FIER), sous égide de la Fondation Reconnue d'Utilité Publique FACE

Appel d'offres 2019

L'inclusion des personnes LGBT+ dans le sport et la culture

Recommandations et instructions

Date limite de réception des dossiers : mercredi 15 mai 2019 à adresser exclusivement à presidence@paris2018.com (tout dossier reçu après cette date ou incomplet sera étudié pour la campagne suivante)

Contexte et objectifs

La Fondation Inclusion pour un Environnement Respectueux (FIER), nouvelle dénomination de la Fondation Inclusion Paris 2018 a été créée en 2015 pour aider au financement des Gay Games dont la 10^e édition était organisée à Paris en août 2018. A l'issue de l'événement, son action porte au soutien de projets dans le même esprit, c'est-à-dire des projets permettant l'inclusion des personnes lesbiennes, gays, bisexuel.le.s ou trans* (LGBT+) dans le sport ou la culture.

La France figure en effet parmi les pays les plus avancés dans le monde contre les discriminations au titre de l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et pour l'égalité des personnes. Néanmoins, l'acceptation et le respect des personnes non hétérosexuelles ou cisgenres doivent encore progresser comme le prouve l'importance, voire la recrudescence des actes de haine envers les personnes LGBT+.

Dans le secteur de la culture et du sport, ces sujets restent souvent tabous. Or, les mouvements sportifs et culturels LGBT+ portent des valeurs d'inclusion, de participation et de dépassement de soi qui permettent de mieux vivre en société ensemble, de remettre en cause les préjugés et de créer des rôles modèles pour les plus jeunes et ils s'adressent à tous les publics.

A ce jour, les partenaires privés sont encore trop rares à financer les initiatives culturelles et sportives LGBT+. Le but de la fondation est de

permettre d'accompagner des projets soutenus parfois par la puissance publique et les collectivités locales, d'inciter des mécènes privés ou personnes morales à y participer et ainsi donner un rayonnement plus grand à ces initiatives originales.

Grâce à la gestion rigoureuse de Paris 2018, l'excédent financier a pu être réinvesti dans cette fondation unique en France et première source de financement privée à destination de la communauté LGBT+. Elle peut s'appuyer sur l'expérience de ses fondateur.rice.s et des expert.e.s associé.e.s, en grande partie issu.e.s du projet des Gay Games.

Dans ce contexte, il est souhaitable de mobiliser au mieux les associations qui pourraient proposer des projets originaux assurant davantage d'inclusion pour les personnes LGBT+. Bien évidemment, ce sont des projets ouverts au plus grand nombre sans discrimination, mais dont l'objectif est de permettre la visibilité et l'inclusion des personnes LGBT+ afin que l'égalité et le respect soient des valeurs communément partagées. C'est tout l'enjeu de cet appel à projets.

Thématiques

Volontairement très larges, les thèmes des projets doivent permettre une plus grande inclusion des personnes LGBT+ dans le sport et la culture.

Les thématiques éligibles sont :

- des événements : des tournois sportifs, des spectacles chorale, théâtre ou orchestre,

expositions...

- des œuvres culturelles : œuvre littéraire, film, court-métrage ou bande dessinée...
- des contenus didactiques, pédagogiques ou académiques : films documentaires, études, thèses, ...
- des bourses de solidarité aux prochains Gay Games.

Ces projets originaux et associatifs doivent permettre de l'inclusion, l'accès, la visibilité et le respect des personnes LGBT+ dans le Sport ou la Culture.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse aux associations Loi 1901 à but non lucratif, de plus de 3 ans d'existence. Les projets ne peuvent pas être portés par des sociétés privées, des laboratoires et centres de recherches, des institutions publiques, ni par des personnes individuelles. Les projets financés doivent s'inscrire dans le cœur de l'activité de l'association et donc de son objet social.

Grille d'analyse

Sont éligibles les projets :

- portés par des associations de plus de 3 ans d'existence ;
- à destination de la France ou des résidents en France et en Outre-mer ;
- à vocation universelle, mais permettant davantage d'inclusion, d'égalité et de respect des personnes LGBT+;
- relatifs aux champs du sport ou de la culture ;
- originaux ;
- permettant la participation directe et une dynamique inclusive des personnes LGBT+ dans toutes leurs diversités et en mixité ;
- répondant à des besoins exprimés et s'appuyant sur un diagnostic du contexte local ;
- à vocation non lucrative ;
- pouvant s'inscrire dans la durée ;
- Viables économiquement ;
- pouvant avoir un impact médiatique ;
- soucieux de son impact développement durable ;
- offrant une visibilité à la Fondation et permettant à ses représentant.e.s à assister aux événements ;
- étant également soutenus financièrement ou

en nature par une collectivité locale (commune, département, région..) ou l'Etat dont la DILCRAH.

Ne seront pas éligibles les demandes concernant :

- le fonctionnement régulier de l'association,
- les projets qui relèvent des obligations légales,
- les actions de communication ou de sensibilisation sur les thèmes LGBT+.

Modalités de sélection

Chaque projet éligible sera soumis à une évaluation par les membres du comité de sélection de la Fondation. Ce comité est composé d'expert.e.s des questions LGBT+ et des événements sportifs et culturels et des gestionnaires motivé.e.s pour s'impliquer dans le soutien aux projets.

Au vu des analyses, un rapport sera établi et discuté avec l'ensemble des membres du comité exécutif qui votera sur leurs préconisations. Ce comité est composé des fondateur.rice.s, des mécènes et des expert.e.s qualifié.e.s.

Au plus tard, le 2 juin 2019, chaque porteur de projet recevra une réponse écrite précisant l'issue donnée à son projet ainsi que la marche à suivre, dans le cas des projets retenus.

Modalités de soutien

Le soutien de la Fondation est apporté sous forme d'une subvention. Le montant de l'aide est déterminé en fonction des besoins du projet, de son caractère novateur, de la qualité de la démarche participative.

L'aide sollicitée, d'un minimum de 1 000 € :

- ✓ ne pourra pas excéder 50% du budget consacré au projet
- ✓ ne dépassera pas 30 000 € dans le cas d'un projet majeur
- ✓ Sera ajustée à la fin de projet sur les dépenses réelles du projet (qui ne peuvent pas excéder le budget présenté et dont la part restera celle calculée sur le budget).

Le versement se fait sur présentation de facture justificative et en plusieurs fois, selon l'avancement du projet.